
[Vos services à la population vous accueillent à nouveau !](#)

Depuis le 13 mai 2020

Afin de vous permettre d'effectuer vos démarches en toute sécurité, les services à la population réouvrent le 13 mai.

Notre santé étant l'affaire de tous, cette décision de réouverture est soumise, tant par les agents qui vous recevront que par vous-mêmes, au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Pour votre sécurité :

- Respectez les marquages au sol pour maintenir une distanciation physique,
- du gel hydro alcoolique est à votre disposition aux entrées

[Structures jeunesse](#)

Réouverture des structures jeunesse à compter du mercredi 20 mai

- Port du masque obligatoire
- Respect des gestes barrières exigé

Attention : l'Antenne Jeunesse Jean Jacques Rousseau reste fermée.

[Hôtel de Ville](#)

A l'Hôtel de Ville, dès le 13 mai, **le Centre Communal d'Action Sociale et le Service Inter-Age et Maintien à Domicile seront présents pour vous accueillir aux horaires habituels** et dans le respect de la distanciation sociale par la limitation du nombre de personnes présentes simultanément. Les services vous accueilleront sans rendez-vous cette première semaine.

Dès la semaine du 18 mai, l'accueil sur rendez-vous sera favorisé et il vous est conseillé de contacter les services par téléphone dès lors que votre présence sur site n'est pas indispensable.

[Services à la Population au sein du Centre Commercial](#)

Les services à la population situés dans le Centre Commercial vous accueilleront également le 13 mai aux horaires habituels et dans la limite des capacités d'accueil requises pour respecter les règles de distanciation sociale.

Le service Logement vous recevra, à compter du 18 mai, uniquement sur rendez-vous. Pour déposer ou renouveler vos demandes, nous vous invitons à privilégier le Portail Grand Public en [cliquant ici](#).

[Demandes de passeports et de cartes d'identité](#)

Depuis le 16 mars, date de la mise en place du confinement, **la Ville a reçu plus de 1200 demandes de rendez-vous**. L'ensemble des personnes concernées est actuellement recontacté par les services municipaux afin d'évaluer le niveau de priorité de la demande.

Sont considérés comme prioritaires les demandes ayant pour motif :

- Voyages avec réservation entre juin et septembre (billets d'avion pris sur présentation du justificatif)
- Examens scolaires ou universitaires, concours
- Perte ou vol (sans passeport et sans CNI)

De nouveaux rendez-vous seront ensuite fixés au regard du caractère d'urgence de la demande.

Les pièces d'identité même périmées permettent de justifier de l'identité d'une personne. Les cartes nationales d'identité établies entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont été prorogées de 5 ans pour le détenteur qui était majeur au moment de son établissement.

Plus d'informations sur service-public.fr

[Service Urbanisme](#)

L'accueil du public pour les démarches d'urbanisme est suspendu. Un accueil est assuré **uniquement sur rendez-vous** les lundis et vendredis après-midi.

Pour prendre rendez-vous, appelez le 01 34 53 32 47 :

- du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30,
- le jeudi et le vendredi, de 13h à 17h30,

Pour un simple dépôt de dossier, vous pouvez vous présenter à l'accueil général de l'Hôtel de Ville aux mêmes horaires.

Privilégiez les démarches en ligne !

Pour votre bien-être et afin d'éviter des temps d'attente qui peuvent être longs, pensez à effectuer vos démarches en ligne dès lors que cela est possible. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des démarches que vous pouvez effectuer en ligne :

[Démarches citoyennes](#)

Recensement militaire, Inscription sur les listes électorales, Autorisation de débit de boissons, Demande d'acte de naissance, mariage, décès (uniquement les personnes nées, mariées à Garges, pour les décès : les personnes décédées, ou demeurant à Garges lors du décès), prise de rendez-vous pour établir un passeport ou une carte d'identité.

[Se connecter à l'espace citoyen](#)

[Démarches familiales](#)

-
- Consulter et modifier l'agenda des activités de votre enfant
 - Consulter et payer en ligne vos factures (cantines, crèche...), éditer un relevé de factures
 - Modifier vos coordonnées sur votre dossier
 - Déposer votre dossier de crèche
 - Inscrire votre enfant en accueil de loisirs Vacances ou Séjour

[Connectez vous sur le portail famille](#)

Activités periscolaires

- **Inscription de votre enfant pour le Service Minimum d'Accueil (SMA) mis en place à partir du 18 mai :**

villedegarges [dot] com, par téléphone (avec envoi des documents par mail). Inscriptions possibles au plus tard le vendredi 15 mai à 12h.

- **Débloquer votre compte pour accéder au portail famille,**
- **Consulter, modifier et supprimer l'agenda**

villedegarges [dot] com

[Médaille du Travail](#)

Pour faire votre demande de Médaille de Travail, [cliquez ici](#).

[Urbanisme](#)

Pour toutes vos démarches en matière d'urbanisme, vous pouvez transmettre vos dossiers ou vos
villedegarges [dot] com

[Ma mairie](#)

[Démarches administratives](#)

[Info Mairie](#)

Publié le 07/05/2020